

Les mandatés CGT au CHSCT ministériel du 16 avril ont dénoncé, au cours de cette instance, « **beaucoup de théorie et peu de pratique, beaucoup d'incantation, peu de réalisations** » en matière de prévention des risques professionnels. Au sujet de l'engagement des directions, ils ont réclamé, au titre de prérequis indispensables à la réussite de la démarche, l'ajout d'une mention sur « l'implication personnelle des chefs de service » qui sont responsables de la qualité du DUERP et du PAP, celle-ci devant constituer une dimension à part entière de l'évaluation de leur travail. La CGT continue, en effet, à revendiquer la mise en œuvre de l'orientation 6.4 de l'accord-cadre du 22 octobre 2013 : « **prendre en compte l'existence et la qualité du DUERP dans le cadre de l'évaluation des cadres dirigeants qui ont la responsabilité juridique de l'élaboration du DUERP et de son actualisation (chefs et responsables de services)** ». Plus près de chez nous, d'aucuns verraient fortement diminuer leur niveau de reconnaissance professionnelle si leur implication dans la prévention des risques, notamment les RPS, était effectivement prise en compte. À cette heure, force est de constater que ces dispositions n'existent pas et cela arrange bien tout le monde, hormis un nombre croissant de collègues qui nécessite une prise en charge militante de plus en plus fréquente. Nous rappelons une fois encore que la seule prévention qui vaille est la prévention primaire.

Pour la CGT, c'est à ce stade seulement qu'on peut parler de prévention. Et en tout état de cause, la prévention tertiaire, qui s'inscrit dans une logique de réparation, ne peut servir d'alibi à la démarche. Pour la CGT, la dégradation continue des conditions de travail des collègues résulte de l'assourdissante inaction du ministère et des directions, malgré les écrits et déclarations volontaristes à tous les étages de la pyramide, malgré les conventions passées, les médiations sociales et autres écrans de fumée utilisés habilement par certains dirigeants.

Pour ce qui concerne l'ordre du jour de notre instance, les sujets ne manquent pas et nous constaterons au cours de cette séance que la prévention primaire sera encore l'Arlésienne chère à Alphonse Daudet et Georges Bizet ...

Concernant le logiciel Bali, déjà en place dans de nombreux services de la DGFIP (centres de contacts, centre amendes services), nous sommes assez surpris de constater que vous nous avez transmis la notice d'utilisation du logiciel. Hormis le fait qu'elle expose tous les désagréments que nous avons dénoncés lors de la précédente réunion (minutage du temps de pause, de réponse à chaque appel, de traitement des messages ...), elle ne répond en rien à la demande exprimée par nos représentants. Où est l'avis de la CNIL sur cette application ? À quand la « mise en sommeil » du volet de report statistique et inquisiteur individuel du logiciel pour n'en maintenir que les aspects de gestion technique des appels et des messages via la téléphonie IP(ToIP) ? À ce titre et toujours dans un souci de prévention primaire, nous soulignons que la généralisation de la ToIP a occasionné au centre amendes de Toulouse une diminution de la qualité des communications et que l'adaptation du matériel (téléphone, casque, câbles ...) doit être étudiée en amont de tout développement, notamment pour les services qui effectuent des vacations téléphoniques de plusieurs heures quotidiennement. Concernant ces agents, la CGT revendique, toujours dans le cadre de la prévention primaire, un suivi médical auditif de ces collègues. Enfin, nous regrettons, cette année, que le développement de marguerites téléphoniques dans les SIP ait été fait sans étude préalable des conditions de travail des personnels (pièce non adaptées acoustiquement, non respect des préconisations de surface minimales pour la téléphonie ...). Au final, toujours un déficit de prévention ... Vous l'avez ? ... de prévention primaire ! Oui !

S'agissant de l'enquête télétravail à la DGFIP, nous prenons acte de la transparence de la restitution des questionnaires, qui n'éluide pas un certain nombre de problématiques soulevées par les encadrants et agents du département. Nous y reviendrons dans le débat mais nous souhaitons tout de même mettre en exergue l'appréciation de l'encadrement concernant la gestion de la prime Covid à la DRFIP 31, que nous avons largement dénoncée il y a un an : « **l'impact de la gestion**

de la prime Covid jugée « inutile » et, plus généralement, « désastreuse dans le principe et dans le timing ». « la décision de répartition de la part de la direction est injustifiée et inégalitaire » et perçue par certains comme « un mépris de plus pour les agents de la DGFIP ».

Un désaveu total, par l'encadrement des services du département, de la position injustifiable (et injustifiée) de M. Perrin. Cela méritait d'être souligné.

Pour autant, concernant le télétravail, nous continuons à trouver intolérable que les réunions sur l'organisation du travail décidées par le même M. Perrin lors du CTL ad'hoc le 18 janvier 2021 ne se soient toujours pas déroulées dans une majorité de services. Car une discussion concrète sur l'organisation du travail par ceux qui sont chargés de son exécution au quotidien, et débouchant sur des mesures effectives, ne sera jamais remplacée par la plus parfaite des enquêtes ou le plus documenté des guides juridiques. Il s'agit, dans ce cadre, de prendre en compte le travail réel, par comparaison à la notion plus théorique de travail prescrit.

Nous reviendrons au cours du débat sur certains points saillants de cette enquête mais d'ores et déjà, nous affirmons qu'elle n'aura une utilité que si des préconisations et surtout les moyens humains et matériels sont mis en face de chacun des problèmes rencontrés.

Sur le sujet de la détermination de la jauge des accueils, nous sommes curieux de savoir comment l'administration va continuer à justifier de ne pas autoriser les réunions de plus de six personnes dans une salle de 150 m² alors qu'elle autorise sur la même surface l'accès à 28 usagers dans le cadre de la campagne de déclaration des revenus.

Enfin, nous attirons solennellement l'attention de l'ensemble des membres du CHSCT sur la situation dans de nombreux services de la DRFiP 31. Les militants de la CGT sont saisis quasi-quotidiennement pour des dérives managériales de plus en plus surprenantes. Notre directeur brille par son inaction sur le sujet, deux des trois droits d'alerte déposés il y a plus d'un an maintenant vont s'éteindre de leur belle mort avec le départ en retraite des comptables concernés, qui partiront le cœur léger, sans avoir été dérangé par une quelconque demande d'explication ni du CHSCT, ni de notre direction. Nous avons multiplié les accompagnements RH ces dernières semaines et nous sentons bien qu'aucune volonté de changement de cap ne transpire de ces échanges. Puisque notre directeur, responsable pénalement de la santé des agents ne le fait pas, la CGT prendra ses responsabilités dans les prochaines semaines. Les agents subissent de plein fouet des régressions de plus en plus violentes en matière de mission et de gestion des droits et garanties, ils n'ont pas à subir en parallèle l'inaction de notre direction en matière de management.

Pour conclure de manière combative cette déclaration, nous ferons nôtres les dernières lignes de la motion adoptée par 27 collègues de la Douane et des Finances publiques réunis en HTII le 11 mai à Toulouse pour débattre du transfert de la fiscalité énergétique des Douanes vers la DGFIP :

« Nous nous prononçons contre ces transferts, qui n'ont pour objectif que de supprimer de la Douane une mission au faux prétexte d'économies budgétaires, en supprimant des emplois. Ces suppressions vont mettre en péril cette administration, permettant au ministre de l'Économie de lui donner le coup de grâce, en rattachant dans l'avenir la branche « surveillance » au ministère de l'Intérieur, comme certains en rêvent depuis des années.

Pour nous, la vision purement libérale de ne considérer les fonctionnaires que comme un coût est d'un autre âge et cette contre-réforme néglige l'impact qu'auront des modalités différentes de contrôles sur la sécurité des citoyens.

Le pays a besoin des contrôles des agents de la Douane, pour les finances de l'État comme pour la protection des populations !

Le pays a besoin des contrôles des agents des Finances publiques, pour recouvrer les 80 milliards annuels de fraude fiscale et veiller à la régularité des dépenses et recettes publiques !

Nous appelons les agents de toutes les directions du ministère des Finances à se mobiliser, notamment par la généralisation d'HTII, et à être conjointement en action pour contrer cette casse méthodique du service public. »